

CEMAC

Domaine Pentatonique -
63 rue Chanoine Henri Fejoz - 73 000 CHAMBÉRY - BASSENS
Tel : 06 66 00 56 25
Email : carre.al1@icloud.com
Site web : centre-europeen-musical.com

SAISON 2017 – 2018

Conditions d'inscriptions à lire attentivement et à conserver

Les droits d'inscription sont à payer en une fois à l'inscription.

- Inscription Individuelle : 45 €
- Inscription Familiale : 70 € (à partir de 2 inscrits de la même famille)

Les périodes de cours : Les cours débutent le lundi 4 septembre 2017 et fonctionnent ensuite suivant le calendrier scolaire traditionnel de la Zone A et terminent le vendredi 22 juin 2018.

Le règlement : **Par chèque bancaire à l'ordre de Alain CARRE - CEMAC**

Il peut s'effectuer selon l'une des modalités suivantes :

• **En 1 fois avant le 10 juin 2017** : Ce mode de règlement donne lieu à une réduction de 5 % sur les tarifs des cours. **Cette réduction ne concerne ni les frais d'inscription ni le règlement par chèques vacances.**

• **Par trimestre** : **Les trois chèques sont donnés à l'inscription** : ils sont encaissés aux dates suivantes :

- Chèque 1 : Le 3 septembre 2017
- Chèque 2 : Le 3 janvier 2018
- Chèque 3 : Le 3 avril 2018

• **Par Prélèvement** : Tous les 3 de chaque mois

• **Par chèques mensuels** :

En 10 fois : du 3 septembre 2017 au 3 juin 2018 : **Les 10 chèques sont donnés à l'inscription**, ils sont encaissés au 3 de chaque mois.

En 12 fois : du 3 juillet 2017 au 3 juin 2018 : **Les 12 chèques sont donnés à l'inscription**, ils sont encaissés au 3 de chaque mois.

ATTENTION : en cas de rejet de chèque, les frais correspondants vous seront attribués.

Chèques Vacances acceptés : Les réductions annuelles ne s'appliquent pas aux chèques vacances.

Important

L'inscription est prise en compte :

- **A la remise du dossier complet dûment rempli avec**
 - o Le chèque d'inscription.
 - o Le mode de règlement choisi et les chèques correspondants qui seront encaissés aux dates prévues

Attention : **sans la remise du dossier complet, aucune réservation d'horaire ne sera possible**

Rappel :

- **L'engagement est annuel** : En cas d'abandon, les séances sont dues en totalité et ne sont, en aucune manière, remboursées.
- **Toute séance annulée par un élève n'est pas remplaçable par le professeur**

